

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marianne JOLY, Maire.

Étaient présents : Marianne JOLY, Philippe CAIN, Béatrice PAYEN, Olivier BALDUCCI, Antoine MENUET, Francis CUROT, Prescillia DE MEIRA, Estelle DRONNIER, Ana RODRIGUÈS, Maria MÉLINE

Étaient absents représentés : Serge GREGOIRE par Marianne JOLY, David BOUFOUS par Béatrice PAYEN, Michel PICARD par Philippe CAIN et Christophe GRAUL par Ana RODRIGUÈS

Était absente : Bernadette GEOFFRAY, excusée

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Madame Maria MÉLINE est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 2 novembre 2021 est approuvé.

RENCONTRE AVEC M. DEGOIS, RESPONSABLE REGIONAL DE LA SOCIETE WPD ONSHORE FRANCE POUR UNE PRESENTATION D'UNE POSSIBLE IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La société WPD Onshore France a sollicité, par courrier du 21 juillet 2021, un rendez-vous avec le Conseil Municipal pour présenter le potentiel de développement éolien sur notre territoire.

Cette étude fait suite à un assouplissement des règles d'autorisation d'implantation d'éoliennes à proximité des radars militaires. Ainsi, tout projet d'éolien situé dans un rayon de 70 km d'un radar doit faire l'objet d'une autorisation spécifique du ministère des Armées.

Invités à présenter leur étude en réunion du Conseil Municipal ce mardi 7 décembre 2021, Messieurs Degois et Giraud de l'agence de Dijon ont ainsi exposés :

- Les atouts sur le territoire (vents dominants propice à l'éolien, secteur possible d'implantation avec un éloignement minimum de 800 mètres des habitations...)
- Les bénéfices sur le territoire (production d'électricité, reversement de fiscalité, développement économique...)
- La conduite d'un projet : identification du site favorable à l'éolien, concertation avec les acteurs locaux avec création d'un comité de suivi composé de conseillers municipaux, de représentants de communes voisines et d'habitants, les autorisations nécessaires (Armée, Préfet), la construction et l'exploitation.

Cette présentation s'est terminée par un échange avec les conseillers où les sujets d'interrogations concernaient principalement l'acoustique, le recyclage des éoliennes et le secteur géographique d'implantation.

Messieurs Degois et Giraud ont ainsi demandé au Conseil Municipal de mener une réflexion sur le déploiement de l'éolien sur la commune et de les autoriser à réaliser une étude auprès de l'Armée avant de prendre toute décision de déploiement.

Le Conseil Municipal entend donner une réponse en 2022.

2021-058 : REQUALIFICATION DE LA RUE DU CHATELET ET ADJONCTION DE LA RUE DE L'EGLISE : ETUDES DE SOL DE LA SECTION 2 ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE DES VOTANTS,

Mesdames DE MEIRA, MELINE, PAYEN et Monsieur CUROT, intéressés dans l'affaire, n'ont pas pris part au vote.

APPROUVE le devis GINGER pour la réalisation des études de sol d'un montant de 3 850 € HT soit 4 620 € TTC ;

ACCEPTE d'intégrer la rue de l'Eglise dans la consultation devant avoir lieu pour la rue du Châtelet ;

APPROUVE le délai d'affermissement proposé par le Maire, à savoir :

1. Rue du Châtelet – section 2 : tranche ferme - année 2022
2. Rue du Châtelet – section 1 : tranche optionnelle – prévision année 2023
3. Rue de l'Eglise : tranche optionnelle - prévision année 2024
- 3 ou 4. Rue du Châtelet – section 3 : tranche optionnelle - prévision année 2024 ou 2025
- 3 ou 4. Rue du Châtelet – section 4 : tranche optionnelle - prévision année 2024 ou 2025

APPROUVE la pondération des critères d'attribution fixée à 70 % pour le prix et 30 % pour la valeur technique ;

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux sur la voirie communale (rue du Châtelet et rue de l'Eglise) ;

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'**AUTORISE** à signer :

- le contrat avec le maître d'œuvre, le Bureau d'Etudes BRUGGER VIARDOT pour les travaux de la rue de l'Eglise (tranche optionnelle),
- le contrat avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la SIABA, pour les travaux de la rue de l'Eglise (tranche optionnelle),
- la proposition de la SOCOTEC pour sa mission de coordinateur SPS pour les travaux de la rue de l'Eglise (tranche optionnelle),

ainsi que toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de la consultation des entreprises pour les travaux de la rue du Châtelet et de la rue de l'Eglise

2021-059 : DECISION MODIFICATION N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE DES VOTANTS,

Mesdames DE MEIRA, MELINE, PAYEN et Monsieur CUROT, intéressés dans l'affaire en raison des modifications budgétaires liées aux travaux de la rue du Châtelet et rue de l'Eglise, n'ont pas pris part au vote.

ACCEPTE les modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus.

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
739223 (014)	Fonds péréquation ress. com. et intercom (FPIC)	603,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	- 36 103,00	
6518	Redevances pour licences, logiciels, ...	500,00	
023	Virement à la section d'investissement	35 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT :		0,00	0,00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonctionnement		35 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	35 000,00	
TOTAL INVESTISSEMENT :		35 000,00	35 000,00

2021-060 : CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences à compter du 1^{er} décembre 2021 pour exercer les fonctions de vendeur / vendeuse au dépôt de pain

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois et pourra faire l'objet d'un renouvellement sous conditions.

PRECISE que la durée de travail est fixée à 27 heures par semaine

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire en vigueur.

2021-061 : CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION R.G.P.D. DU CENTRE DE GESTION DE L'AUBE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de l'Aube pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Le coût annuel de cette mission pour la collectivité au titre de l'exercice 2022 est de 800 €

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022 et suivants de la Collectivité.

2021-062 : CONTROLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RECREATIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ACCEPTE de réaliser le contrôle périodique des équipements sportifs et récréatifs dont la commune est propriétaire ;

RETIENT le bureau de contrôle Soleus pour réaliser les vérifications annuelles pendant une période

3 ans pour un forfait de 199 € HT / an ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents découlant de la présente décision.

2021-063 : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES AU 1^{ER} JANVIER 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ADOpte les tarifs de location des salles municipales ci-dessous exposés

	Salle polyvalente <i>160 personnes assises</i>			Salles des associations	
				Salle 1 <i>45 pers. assises</i>	Salle 2 <i>24 pers. assises</i>
	<u>Week-end</u>	<u>Journée accolée au week-end</u>	<u>Journée en semaine</u>	<u>Journée en semaine uniquement</u>	
Habitants de Pars Lès Romilly	250 €	100 €	130 €	100 €	80 €
Associations de Pars Lès Romilly (1 location gratuite par an hors animation gratuite)	100 €	/	50 €	/	/
Habitants autres communes	600 €	100 €	230 €	150 €	120 €
Associations autres communes (hors animation gratuite)	300 €		160 €	120 €	100 €
Entreprises et personnes morales extérieurs à la commune	/	/	280 €	180 €	140 €

Il est précisé que :

- les animations gratuites des associations s'entendent comme des évènements organisés à l'attention d'un public sans contrepartie financière (spectacle, pièce de théâtre, orchestre...) à la différence des activités lucratives qui pourraient être organisées pour favoriser la réalisation de l'objet social de l'association (loto, soirée dansante, spectacle payant, vente de boisson, vente de produits dérivés...)

- ces prix sont nets : eau, électricité, chauffage compris

- le montant des cautions demandées à la réservation reste inchangé, à savoir :

Salle polyvalente :

- Cautions usagers de la commune : 800 €
- Cautions usagers extérieurs à la commune : 1 500 €
- Cautions ménage pour tous : 250 €

Salle des associations :

- Cautions pour tous : 400 €

PRECISE que ces tarifs entreront en vigueur pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2022.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Lecture de la lettre de Mme TARRIDE en date du 20 novembre 2021 par laquelle elle interpelait le Conseil Municipal sur l'augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le prix et la qualité de l'eau potable.

Réponse lui a été donnée par Madame le Maire : le taux communal de la taxe foncière est inchangé depuis 2017. Ce sont pour partie les valeurs locatives ainsi que le taux de la Communauté de Communes et la nouvelle taxe GEMAPI qui sont en cause.

S'agissant du tarif de l'eau potable et de l'assainissement, il dépend autant du coût de son acheminement jusqu'au robinet que de celui de son traitement a posteriori par la station d'épuration de Romilly à laquelle nous sommes reliés. Le type d'équipement concernant le réseau d'assainissement (plus de 100 pompes de relevage dans la commune) choisi par la municipalité en place en 2010 induit des coûts de maintenance importants. Pour améliorer la qualité de l'eau potable, le syndicat départemental des eaux de l'Aube procède à des études pour une alimentation en réseau dans le nord-ouest aubois.

- La prochaine distribution d'eau embouteillée aura lieu le samedi 18 décembre 2021 par David BOUFOUS, Olivier BALDUCCI et Christophe GRAUL.
- Extension du lotissement : les trois déclarations préalables ont été accordées. Les 10 lots peuvent maintenant être commercialisés. La réunion avec les riverains concernés par l'extension des réseaux est différée (en attente de l'étude de l'assainissement par le SDDEA).
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Plusieurs réunions se sont tenues avec le groupe de pilotage pour l'élaboration du PCS. Ce document doit retracer la conduite à tenir en cas de risque avéré sur la commune. Une fiche pour recenser les personnes vulnérables sera distribuée.
- Recouvrement de créances : un point sera réalisé avec la Trésorerie pour les personnes en situation d'impayés.
- Panneaupocket : renouvellement de l'adhésion pour 2 ans d'abonnement avec un trimestre supplémentaire offert
- Prévoir le remplacement du mobilier de la salle polyvalente.
- Le nouveau site internet de la commune est en ligne depuis le 1^{er} décembre 2021.
- Colis de fin d'année pour les aînés : près de 200 colis seront distribués par les conseillers.

La séance est levée à 22h33.

Le Maire, Marianne JOLY

